



**Organisme de prévention et d'aide
aux auteur-e-s de violence**

Hilfsorganisation für Gewalttäter
und Gewaltprävention

Rapport d'activité
Tätigkeitsbericht
2016

Comité

M. Jean-Claude Simonet, Président
Mme Piedad Cortes-Monroy
Mme Teresa Kaenel
M. Lionello Zanatta, Directeur

Intervenant-e-s

M. Lionello Zanatta, Directeur
Mme Anne Le Penven, Adjointe (dès 7.2016)
Mme Sarah Koch (jusqu'à 2.2016)
Mme Heidi Kolly
Mme Rita Raemy
M. Bruno Caviglioli
M. Daniel Waldispühl

Saisie comptable

CIS Centre d'intégration socioprofessionnelle
Fribourg

Vérificateurs

M. Pascal Fragnière
M. Michel Niquille

Contact

M. Jean-Claude Simonet - 079 654 93 67
M. Lionello Zanatta - 079 768 70 07

Adresse

Route de la Vignettaz 48, 1700 Fribourg

Information

www.ex-expression.ch - info@ex-expression.ch

Permanence tél.

0848 08 08 08 (tarif réduit, Fr.0.04/min.)

Lieu d'accueil

Route de la Vignettaz 48
1700 Fribourg

Avec le soutien de la



Le mot du président

La violence émerge là où la parole reste silencieuse

Un ancien auteur de violence explique : « Je me suis décidé à témoigner à partir du moment où j'étais sûr de ne plus récidiver. Grâce à EX-expression, ma vie a changé. Dans le passé, j'étais incapable d'identifier ce qui m'arrivait. Je me sentais bouillonner, puis c'était l'explosion. Ensuite, je ressentais une honte énorme. J'ai appris à briser cette chaîne, compris qu'il y avait d'autres moyens que l'escalade de la violence. J'ai maintenant des outils ». La violence est réversible, il faut en parler.

J'écris ce « Mot du président » chaque année depuis la fondation d'EX-expression, il y a 13 ans. Je vous invite, modestement, à relire les précédentes éditions, car elles témoignent de l'avancée considérable de notre association, mais aussi de la politique menée par le Canton de Fribourg et la Confédération dans la lutte contre la violence conjugale. Ce phénomène n'est plus un tabou, l'aide aux victimes comme aux auteur-e-s est devenue une évidence et la coordination entre les multiples organisations impliquées dans cette lutte garantit l'efficacité du dispositif mis en place. Ce dispositif s'est consolidé grâce aux bases légales adoptées ces dernières années et qui témoignent de l'attention accordée par le législateur à ce phénomène. Cette évolution est certainement le fruit des efforts conjugués tant des acteurs associatifs que des autorités. Certes, la violence conjugale et domestique est loin d'être éradiquée et le dispositif pour la combattre est perfectible. Toutefois, on ne dira jamais assez combien les pas accomplis au cours des deux dernières décennies sont inestimables en regard des générations qui ont précédées et dont les souffrances ont été dissimulées dans l'intimité des couples et des familles.

Le 25 janvier dernier, à une écrasante majorité, le Parlement Russe a voté la dépénalisation de la violence domestique pour éviter la « destruction de la famille ». Avec 385 voix et seulement 2 contre, les députés russes ont adopté un projet de loi visant à commuer en peine administrative des actes de violence considérés jusqu'alors comme un délit pénal passible de deux ans d'emprisonnement (lire Le Monde du 26.01.17). « C'est un vote historique car, dans certains pays, le rôle de l'Etat dans la vie familiale dépasse toutes les bornes », s'est réjoui, en séance, l'un des députés.

Ce vote « historique » montre bien que rien n'est jamais acquis. Pour les personnes, mettre des mots sur les maux suscités par la violence équivaut à mettre des limites. Ces limites ont un nom, elles s'appellent « respect ». EX-pression s'engage avec les auteur-e-s de violence pour le respect, afin de trouver les moyens d'éviter la récurrence. Ce respect n'est rien d'autre que la dignité des personnes, celle des victimes, celle des auteur-e-s, mais aussi celle de toute une société qui refuse de taire la violence. Car la dignité n'est pas n'importe quelle valeur, c'est « l'importance publique » de l'être humain. Ce n'est donc pas la nature qui fait la dignité, mais l'État et son engagement en faveur des droits fondamentaux, pour établir des règles qui fixent les limites et soutenir, y compris sur le plan financier, les organisations qui permettent de dire la violence pour la prévenir. Les pas accomplis au cours des deux dernières décennies sont à la mesure de l'idée que nous nous faisons de la dignité.

Je passe maintenant le témoin en qualité de Président d'EX-pression en souhaitant à l'association et tous ses partenaires de toujours trouver la force pour que jamais le silence et l'indifférence ne prenne le dessus. Fribourg a pris la mesure du travail réalisé auprès des auteur-e-s de violence, notamment à travers EX-pression, pour enrayer le cycle de la violence, en particulier dans le cadre conjugal et domestique. Avec toute l'association, je suis infiniment reconnaissants de la confiance et du soutien que nous accordent la Loterie romande, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), ses services ainsi que plusieurs communes sans lesquels notre action n'aurait jamais pu se déployer jusqu'ici. Merci !

Jean-Claude Simonet
Président, mars 2017

Wort des Präsidenten

Die Gewalt bricht da hervor, wo das Wort stumm bleibt

Ein ehemals Gewaltausübender erklärt: „Ich habe mich entschieden Zeugnis abzulegen, sobald ich sicher war, nicht mehr rückfällig zu werden. Dank EX-pression hat sich mein Leben verändert. In der Vergangenheit war ich unfähig zu erkennen, was mit mir geschah. Ich spürte wie ich innerlich kochte und schon erfolgte die Explosion. Danach verspürte ich eine riesige Scham. Ich habe gelernt, diesen Ablauf zu unterbrechen, verstanden, dass es andere Mittel gibt als die Gewalteskalation. Jetzt habe ich Werkzeuge.“ Gewalt ist umkehrbar, man muss darüber sprechen.

Ich schreibe das „Wort des Präsidenten“ jedes Jahr seit der Gründung der Stiftung EX-pression vor 13 Jahren. Ich lade Sie in aller Bescheidenheit ein, die bisherigen Ausgaben nochmals zu lesen, denn sie lassen die beachtliche Entwicklung unserer Vereinigung aber auch die vom Kanton Freiburg und von der Eidgenossenschaft verfolgte Politik im Kampf gegen die häusliche Gewalt erkennen. Dieses Phänomen ist nicht weiter ein Tabu, die Unterstützung der Opfer und die Hilfe für die Täter sind eine Selbstverständlichkeit und die Koordination zwischen den vielen an diesem Kampf beteiligten Organisationen garantiert die Wirksamkeit der verschiedenen Massnahmen. Das gesamte Dispositiv wird gefestigt durch die gesetzlichen Grundlagen, welche in den letzten Jahren angenommen worden sind und welche die Aufmerksamkeit belegen, welche der Gesetzgeber diesem Phänomen widmet. Diese Entwicklung ist sicherlich das Resultat der vereinten Bemühungen sowohl der Vereinigungen als auch der Behörden. Sicher, die eheliche und häusliche Gewalt ist noch lange nicht ausgeremert und die Massnahmen, um sie zu bekämpfen, können verbessert werden. Und doch, es kann nicht genug gesagt werden, wie unermesslich die in den letzten zwei Jahrzehnten gemachten Schritte sind auf dem Hintergrund der vorausgegangenen Generationen, wo die Leiden in der Intimität der Paare und der Familien versteckt wurden.

Am vergangenen 25. Januar hat das russische Parlament mit einer überwältigenden Mehrheit die Straffreiheit häuslicher Gewalt entschieden, um die „Zerstörung der Familie“ zu vermeiden. Mit 385 Ja- zu 2 Nein-Stimmen haben die russischen Abgeordneten einen Gesetzesentwurf angenommen, welcher vorsieht, Handlungen häuslicher Gewalt, welche bisher als Straftatbestand galten

und mit Strafen von bis zu 2 Jahren Haft geahndet wurden, in administrative Strafen umzuwandeln. (nachzulesen im Le Monde vom 26.01.17). „Es ist eine historische Abstimmung, denn die Rolle des Staates im Familienleben überschreitet, in gewissen Ländern, alle Grenzen“, hat sich während der Sitzung einer der Abgeordneten gefreut.

Diese „historische“ Abstimmung zeigt auf, dass nichts je gesichert ist. Für die Menschen entspricht das Benennen der Leiden, welche durch Gewalt ausgelöst werden, dem Abstecken von Grenzen. Diese Grenzen haben einen Namen, sie heissen „Respekt“. EX-pression setzt sich mit den Gewaltausübenden für Respekt ein, mit dem Ziel Rückfälle zu vermeiden. Dieser Respekt ist nichts anderes als die Würde der Menschen, jene der Opfer, jene der Täter, aber auch jene einer ganzen Gesellschaft, welche sich weigert Gewalt zu verschweigen. Denn die Würde ist nicht irgendein Wert, sie verkörpert „die gesellschaftliche Wichtigkeit“ jedes Menschen. Nicht die Natur also erschafft die Würde sondern der Staat indem er sich für die fundamentalen Werte einsetzt und für die Festlegung von Regel, welche die Grenzen festlegen und indem er Organisationen unterstützt, nicht zuletzt finanziell, welche die Gewalt benennen um die zu verhindern. Die in diesen zwei Jahrzehnten getanen Schritte lassen erlauben, welche Idee wir uns von der Würde machen.

Ich gebe nun meine Aufgabe als Präsident von EX-pression weiter und wünsche dem Verein und seinen Partnern, dass sie immer die notwendige Kraft finden, sodass die Stille und die Gleichgültigkeit nie übermächtig werden. Freiburg hat, nicht zuletzt durch EX-pression, die Bedeutung der Arbeit mit den Gewaltausübenden für die Beendigung von Gewaltspiralen erkannt, speziell bei ehelicher und häuslicher Gewalt. Zusammen mit der ganzen Vereinigung bin ich unendlich dankbar für das Vertrauen und die Unterstützung, welche wir von der Loterie Romande, der Direktion für Gesundheit und Soziales, ihren Diensten sowie verschiedenen Gemeinden erfahren durften, und ohne welche die bis heute andauernde Entwicklung unserer Arbeit nicht möglich gewesen wäre. Danke!

Jean-Claude Simonet
Präsident, März 2017

Nos activités

Trait majeur de l'année 2016 est sans doute la désormais constante augmentation des prestations offertes qui se poursuit sur la lancée des années précédentes. Si le nombre des nouvelles personnes accompagnées n'est pas le plus perceptible, c'est le nombre des séances offertes qui est le véritable facteur indiquant le travail accompli. Ainsi il faut préciser la place du groupe thérapeutique qui, selon les variations du nombre de participants, accroît le nombre des séances proposées.

Le dispositif qui a fait ses preuves nous a permis d'absorber l'évolution des demandes sans heur et également d'accroître notre rapidité d'intervention puisque le premier entretien se fait dans les 48 heures suivant le premier appel.

La constante évolution des prestations offertes a également ses corollaires dans l'augmentation des frais de fonctionnement et la sollicitation en termes de ressources humaines. Après des nombreux constats du besoin en personnel pour le fonctionnement de la structure et la conduite du projet, EX-expression a enfin pu procéder à la mise en concours et l'engagement d'un poste d'adjoint-e de direction à 25% dans le courant de l'année. Cet apport, malgré son modeste pourcentage, constitue un véritable avancement dans le besoin, constaté depuis longtemps, en ressources humaines.

A l'insigne des expansions en cours, des **changements et ajustements pratiques** ont aussi pu se faire, notamment au niveau des locaux à la Route de la Vignettaz 48. Nous avons en effet déménagé les locaux à l'interne du même bâtiment. Désormais nous disposons de plus d'espace et de deux salles pleinement séparées - l'une pour le bureau administratif, l'autre comme salle de consultations.

L'important travail de révision du dispositif pratique d'intervention en groupe a pu être mené à terme en faveur d'améliorations utiles et une nouvelle mouture du manuel. Cette mise à jour méthodologique a surtout concerné les contenus et l'animation du groupe thérapeutique.

La sollicitation et la collaboration pour les mandats pour auteur-e-s astreint-e-s à un suivi se poursuit régulièrement et avec grande satisfaction.

L'équipe s'est rencontrée constamment pour la planification et la coordination de l'action menée auprès des auteur-e-s. L'offre n'a pas subi de modifications et nous avons pu garantir un suivi en groupe, indication très précieuse surtout pour certains auteur-e-s manifestants des résistances à la progression thérapeutique.

Données statistiques

Appels téléphoniques

365 jours de permanence dite « mixte » (ligne ouverte ou répondeur avec rappel dans les 2-3-heures)

75 appels d'entrée, de conseil et d'orientation

Suivis

Au total **35 suivis** en cours pendant l'année (y compris fin suivis de 2015)

Nouvelles demandes en 2016

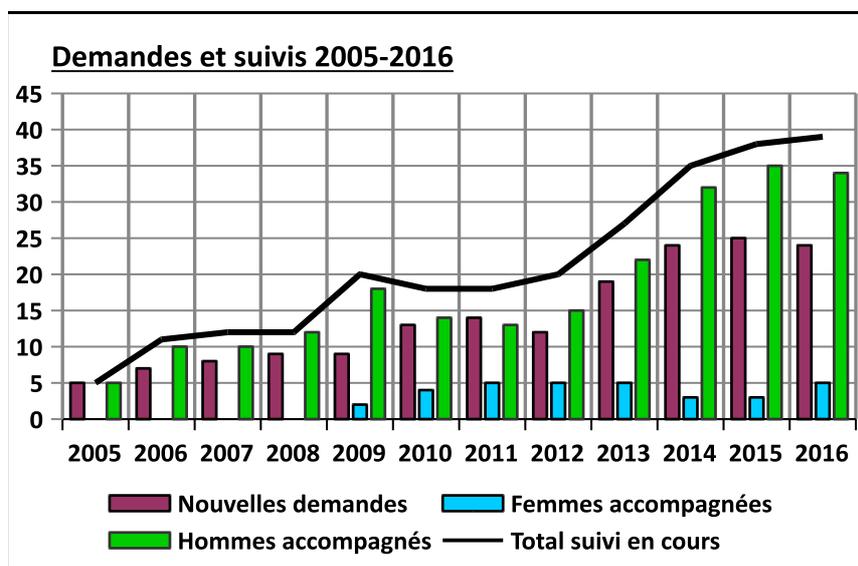
31 nouveaux-elles auteur-e-s rencontré-e-s en premier entretien: 30 hommes, 1 femmes

24 ayant intégré un suivi (21 hommes, 3 femmes)

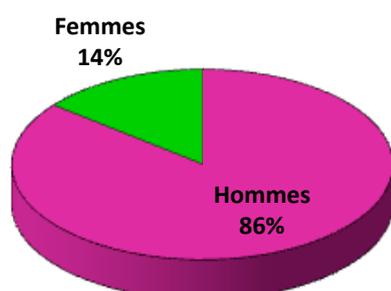
29 volontaires, 6 astreints (6 hommes, 0 femmes)

345 entretiens individuels au total (+6 %): d'information, suivis individuels, bilans, transmissions

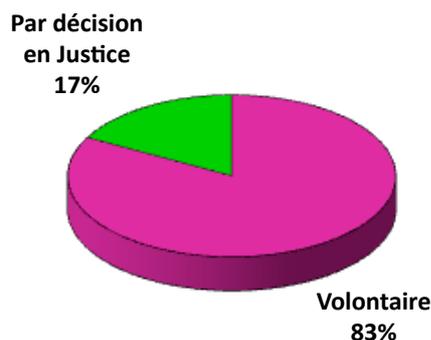
116 suivis de séances groupales cumulées (1 groupe semi-ouvert en cours) y compris les séances du « Module de sensibilisation ».



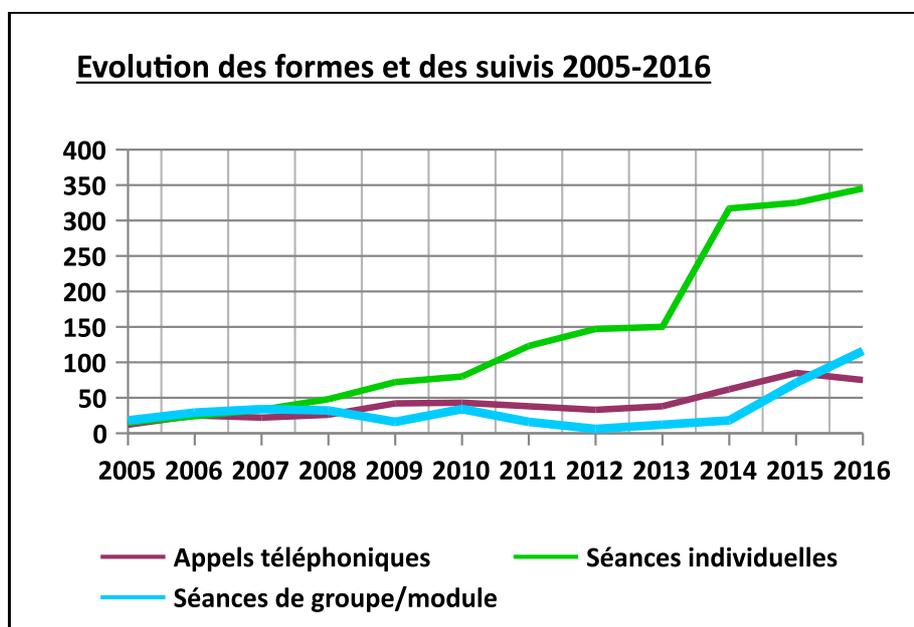
Total auteur-e-s suivis en 2016



Démarche initiale



Nous avons constaté un **accroissement du taux d'abandon du suivi auprès des personnes ayant bénéficié d'un premier entretien d'informations** comme prévu par le dispositif de notre programme. Nous ne pouvons pas donner une explication majeure à ce constat annuel si ce n'est que la demande d'aide des hommes ne se produit, dans la majorité des cas, à la suite d'une situation de crise. Cette phase survient après que les mécanismes habituels de résolution de problème ne fonctionnent plus et intervient, de manière répétitive ou unique, l'utilisation de la violence. La crise est donc à la fois un facteur favorisant l'adhésion à un processus thérapeutique et la demande d'aide, mais reste fragile de par le besoin d'une recherche désespérée à retrouver un équilibre et un contrôle du partenaire et de la dynamique ébranlée. Dans ce sens le facteur temps joue un rôle prépondérant et les demandes volontaires surviennent généralement au lendemain d'épisodes de violence suscitant une culpabilité chez les auteur-e-s. Néanmoins cette même culpabilité et le risque de perte de la dynamique ancienne, voire de rupture de lien de couple, peuvent s'estomper rapidement, réduisant sensiblement toute motivation à entreprendre ou poursuivre une démarche de changement. **Il est significatif que la majorité des abandons interviennent dans les 2-3 séances suivants le premier entretien d'information ou ne dépassent pas le seuil du premier contact.**



Moyenne âge	2016	2015
Hommes	36	39
Femmes	41	41

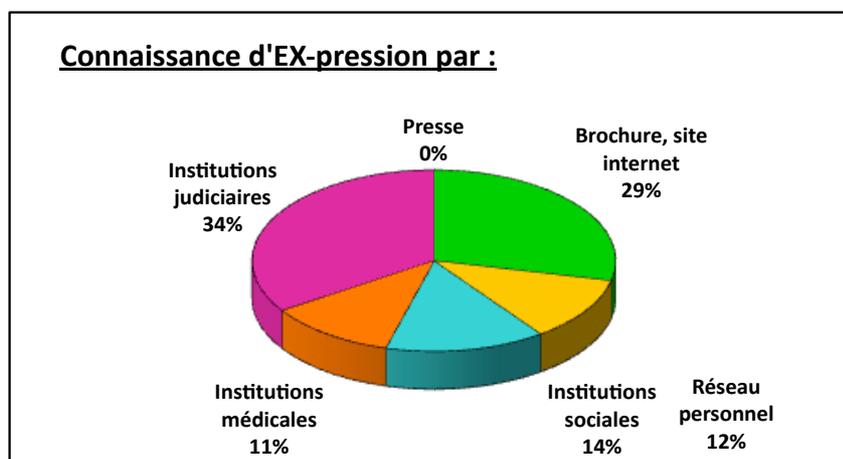
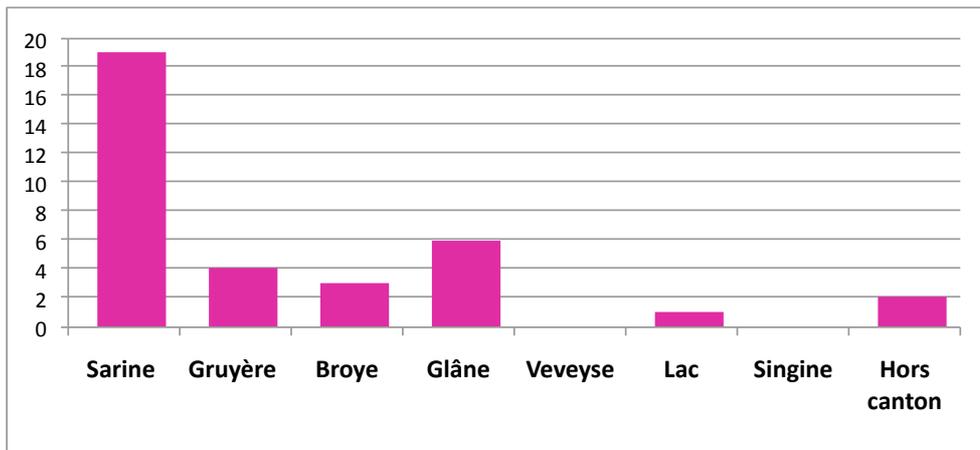
Nationalité	2016	2015
Suisse	77%	69%
Etrangère	23%	31%

Vivant en couple	2016	2015
Hommes	60%	82%
Femmes	100%	100%

Vivant avec enfants:	2016	2015
Hommes	43%	54%
Femmes	80%	75%

Nous constatons une baisse des accompagnements pour des personnes de nationalité étrangère, cependant nous recevons des **demandes pour des personnes qui nécessitent l'aide d'une traduction.**

A noter également que **80% des personnes qui ont fait recours à EX-expression sont également parents.** Le fait plus inquiétant réside dans l'exposition des enfants à la violence



Sensibilisation et prévention

EX-expression réalise tous les ans depuis 2004 une campagne de sensibilisation à destination du grand public. Cette campagne sert également d'appui pour les partenaires d'autres institutions afin de relayer le message que les violences domestiques ne sont pas tolérées en Suisse.

Cette année, notre objectif était de personnifier notre campagne afin **d'accroître l'impact émotionnel de nos communications et de pouvoir véhiculer des messages parfois complexes, souvent difficiles à verbaliser, de manière très visuelle**. De ce fait, nous disposerons à l'avenir d'un véritable fil rouge visuel entre les campagnes d'une année sur l'autre, ce qui va permettre de faciliter la reconnaissance d'EX-expression par le grand public et d'augmenter la re-connaissance de notre association.

Ainsi est né un personnage de quelques coups de crayons. Le graphisme étant très neutre, nous pouvons relayer des messages au-delà des genres, de l'âge, de la condition sociale et par là-même positionner les messages sur la violence domestique de manière plus large, clairement au-delà de clichés ou de statistiques. C'est également une manière simple et efficace d'amener de la légèreté dans le traitement du sujet, de faciliter son traitement de manière plus large. Ainsi que de contribuer à baisser les barrières d'entrée chez EX-expression pour les personnes concernées.

« Ma violence j'en parle » associé à la violence physique est un slogan phare d'EX-expression. La violence physique étant la plus simple à représenter et la plus facilement comprise du grand public, c'est par celle-ci que nous avons choisi de commencer cette campagne.

La diffusion s'est faite à travers :

- La création d'une vidéo courte, diffusée dans les TPF, sur Facebook mais aussi dans les bureaux de police (que nous remercions chaleureusement).
- La création d'une affiche diffusée par nos partenaires institutionnels impliqués dans le sujet de la violence domestique – directement ou indirectement.
- L'animation de notre page Facebook afin de vivifier ce canal ouvert.



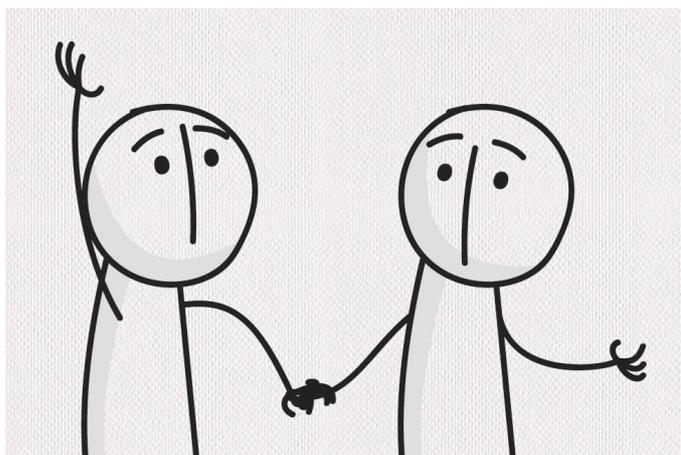
Représentation, collaboration et recherche

- Depuis l'adoption par le Ministère public et le Conseil d'État du programme de lutte contre la criminalité les **mandats des autorités judiciaires** qui sont adressés à EX-pression témoignent de la volonté de ne pas seulement sanctionner, mais aussi de prévenir. **EX-pression depuis ses début croit dans la possibilité de favoriser des changements des comportements violents aussi par le biais de l'aide imposée.** Par ailleurs la demande d'aide de tout auteur-e est souvent paradoxale, tout comme lorsqu'il s'agit d'une aide contrainte. En effet, c'est le plus souvent un tiers qui enjoint l'individu de participer à une thérapie pour des questions de violence. Il est ainsi demandé à l'individu ou exigé par décision judiciaire de changer ses comportements, attitudes et croyances à l'égard de la violence. Hors le désir de changement ne peut s'élaborer qu'à partir d'une motivation interne, c'est pourquoi l'enjeu de la demande consiste, préalablement, à favoriser une réappropriation de la demande d'aide et de changement par la personne concernée. **Ce travail est tout à fait possible et implique la définition de bénéfices pour la personne concernée qu'elle apprendra à trouver dans l'accompagnement.** Nous ne pouvons donc pas appréhender le mandat d'aide contrainte comme seule application d'une volonté, judiciaire soit-elle, mais nous devons trouver un terrain de construction d'une réalité nouvelle sans occulter l'existence d'une décision de justice.

- **EX-pression a poursuivi la collaboration avec l'association « Vivre sans violence » pour répondre au site internet www.vivresansviolence.ch.**

En assumant un rôle de prestataires de service comme spécialistes en réponse aux questions des internautes pour les questions relevant des auteur-e-s, nous

poursuivons notre vocation préventive et d'information. Nous avons également collaboré avec cette association pour une révision de la présentation et des textes contenus dans leur nouveau site.

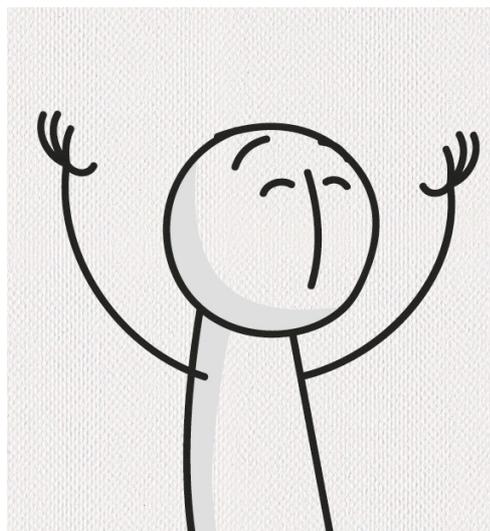


- Nous sommes intervenus, en collaboration avec les collègues du Centre prévention de l'Ale de Lausanne, dans le cadre de la **formation CAS « Aspects et soin médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle »** organisé par l'Unité de Médecine des violences du Centre Universitaire de médecine légale à Lausanne.
- Nous avons poursuivi également la **collaboration au « Groupe de travail mariages forcés »** en qualité de consultant externe, groupe coordonné par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille.
- Une délégation a également participé à la **Journée du 10ème anniversaire du Service pour Auteurs de Violence Conjugale (SAVC) « Sortir de la violence »** de Neuchâtel.
- D'un point de vue national, nous avons **assisté au congrès national annuel regroupant les centres de consultation pour auteur-e-s de violence**, congrès organisée par l'Association professionnelle suisse des centres de consultations contre la violence APSCV en collaboration avec le Bureau Fédéral de l'Égalité (BFEG).
- **Le congrès national du Bureau fédéral de l'égalité a été consacré en 2016 spécialement au thème de l'accompagnement des auteur-e-s de violence. Avec l'intitulé « Auteur-e-s de violence domestique. Possibilité d'intervention et expériences pratiques »** l'événement a permis de réunir au niveau suisse une importante représentation du travail dans notre domaine et promouvoir la place et la reconnaissance de l'intervention auprès des auteur-e-s. EX-pression y a participé et a contribué au programme avec une intervention.
- Notre président représente toujours notre association en qualité de **membre de la Commission cantonale contre la violence conjugale** dont la présidence est assumée par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille.

Perspectives de terrain pour 2017

La prise en charge de la transformation des comportements violents en alternative constructive requiert des conditions optimales et un encadrement avant tout pour le personnel. Afin de soutenir le travail de terrain et l'enrichissement par l'analyse de la pratique, **la supervision de groupe devra reprendre son habituelle place dans la mesure des possibilités financières de l'association.** De par la complexité du travail et des nombreux enjeux transférentiels un effort devra notamment être fait dans un prochain avenir pour **élargir l'apport de la supervision et la formation tant sur le plan de l'équipe qu'individuel.**

Plus globalement EX-pression souhaite **intensifier un processus de mise en œuvre d'un dispositif cantonal qui puisse accentuer l'utilisation de mesures sous contrainte judiciaire pour les personnes ayant usé de violence dans le cadre domestique.** Le recours à la forme juridique d'astreinte à un traitement devrait être bien davantage utilisée autant dans les condamnations pénales, dans la procédure pénale qu'à la suite de mesure d'éloignement du domicile de l'auteur-e. Comme à l'instar d'autres cantons, nous pensons qu'une loi cadre spécifique devrait voir le jour et ainsi permettre l'imposition d'une mesure d'accompagnement pour les auteur-e-s de violence - encore plus clairement lorsque des enfants sont impliqués. Nous savons qu'une astreinte à la participation à un suivi tel que celui offert par notre structure réduit le risque de récidive et permet un réel processus de changement comportemental. Pour ce faire, il a été désormais constaté que l'astreinte prononcée doit dépasser l'obligation faite à l'auteur-e d'un entretien dans une structure d'aide aux auteur-e-s de violence domestique.



Sur le plan des moyens financiers, l'année 2017 sera importante pour une pérennisation de l'offre d'EX-expression. Après une réponse négative en 2015, il est question de réitérer la demande d'un financement étatique plus important au sein d'un mandat de prestations qui pourrait être inscrit dans le cadre du prochain plan financier qui démarre en 2018. EX-expression a déjà obtenu en effet de l'État la reconnaissance officielle au sens de l'art. 6 al. 5 LACC en tant qu'organisme de consultation pour assurer l'aide aux auteur-e-s de violence. Cette dernière disposition spécifie également que « L'État peut participer, par le versement de contributions non remboursables, au financement de ces organisations ».

EX-expression est sollicité à des nombreuses reprises pour accompagner des auteur-e-s de violence résidant en Suisse et qui ne maîtrisent aucune des langues nationales suisses ni l'anglais. Des demandes ont notamment été faites de la part de la justice. Un tel accompagnement requière la présence d'un traducteur et le réajustement du suivi tant sur la forme que sur le fonds. EX-expression souhaite répondre aux demandes cantonales et nous sommes désormais en mesure de lancer un projet pilote « Offre allophone » afin de mettre en place et pérenniser cette nouvelle offre. **Nous cherchons intensément les fonds nécessaires pour initier cette offre dès 2017.**

Et pour terminer...

La violence conjugale constitue un problème sociétal important, dont l'ampleur est préoccupante dans les sociétés comme la notre.

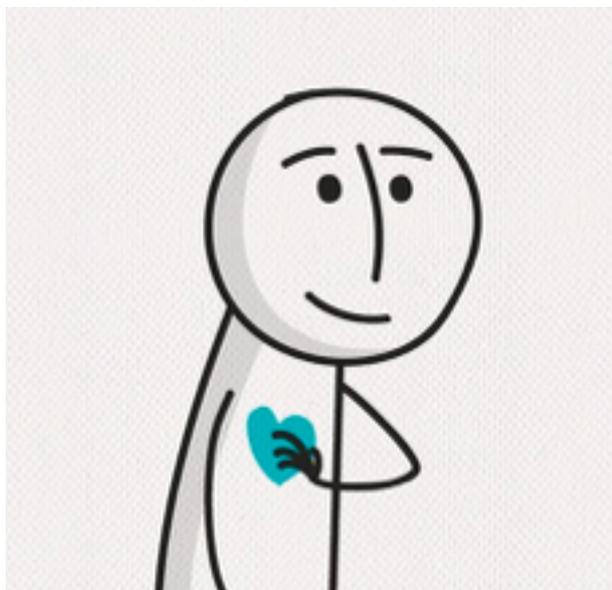
Le travail d'accompagnement qui s'effectue à EX-pression, vise principalement les personnes agissant de la violence pour l'arrêt de l'utilisation de comportements violents et une significative modification du système de croyances qui les soutient. Par un processus qui vise la responsabilisation, les intervenant-e-s explorent avec les auteur-e-s les facteurs d'activation des conduites agressives, éclairent le système de communication en favorisant une estime de soi des auteur-e-s plus élevée.

L'objectif prioritaire est d'abord celui d'une réappropriation de la demande de changement, la capacité à prendre la responsabilité des actes et l'utilisation d'alternatives aux violences agies pour la sécurité des personnes impliquées. L'adoption de comportements alternatifs à la violence, vise un meilleur contrôle et le choix d'attitudes plus responsables et moins destructrices, tant pour les auteur-e-s eux-mêmes que pour les autres.

Il s'agit d'un travail complexe et qui est continuellement mis à l'épreuve des situations que nous rencontrons.

Ce travail ne pourrait se faire sans l'investissement des collaborateurs et d'un comité entièrement dévoués. De même nous pouvons compter sur des précieux partenaires, collègues, institutions, avec qui nous visons pour un mieux être de toutes les personnes concernées par la violence conjugale...

Merci à tous ceux qui nous font confiance et nous soutiennent.



Comptes de pertes et profits

	au 31.12.2016	Budget 2016	au 31.12.2015
		CHF	
PRODUITS			
Produits			
Cotisations membres	280.00	900.00	820.00
Facturation aux participants	15'005.00	10'000.00	13'795.00
Facturation mandats judiciaires	14'798.00	17'000.00	24'490.00
Autres produits	555.80	800.00	68.20
Produits des formations	314.00	-	-
Produits totaux	30'952.80	28'700.00	39'173.20
Dons et subsides			
Dons divers	1'845.00	1'500.00	2'775.00
Don Loro	150'000.00	150'000.00	120'000.00
Subside DSAS fonds prévention	20'000.00	20'000.00	15'000.00
Fonds contre la toxicomanie		-	-
Total dons et subsides	171'845.00	171'500.00	137'775.00
Autres produits			
Produit des intérêts	3.90	10.00	8.60
Total autres produits	3.90	10.00	8.60
Total des produits	202'801.70	200'210.00	176'956.80
CHARGES			
Prix de revient			
Indemnisation intervenants/es	54'536.00	48'000.00	63'921.00
Rémunération salariés	78'902.60	83'800.00	50'340.00
Rémunération projets spécifiques	3'492.00	2'000.00	2'622.00
Charges sociales	18'899.00	20'400.00	17'390.90
Formation et supervision	4'202.00	3'000.00	2'825.00
Autres charges du personnel	243.05	-	172.65
Campagne prévention	15'959.85	15'000.00	14'752.25
Action Fond contre les toxicomanies			-
Prix de revient total	176'234.50	172'200.00	152'023.80
Résultat brut	26'567.20	28'010.00	24'933.00

Comptes de pertes et profits

	au 31.12.2016	Budget 2016	au 31.12.2015
		CHF	
Résultat brut (report)	26'567.20	28'010.00	24'933.00
Autres frais			
Frais d'exploitation			
Loyer et charges	11'820.00	11'500.00	10'315.00
Mobilier et équipement	1'534.65	4'000.00	1'200.20
Assurances	480.90	500.00	480.90
Total des frais d'exploitation	13'835.55	16'000.00	11'996.10
Frais d'administration			
Matériel bureau et informatique	2'837.30	4'000.00	1'233.15
Frais d'animation	370.60	500.00	382.65
Téléphone et port	2'028.90	1'800.00	1'741.90
Frais de comité	690.95	800.00	522.30
Comptabilité / conseil / révision	2'158.55	2'000.00	1'999.80
Autres charges administratives	290.00	700.00	679.00
Publicité et promotion	1'549.00	500.00	1'291.40
Site internet / maintenance site	340.20	400.00	89.90
Total des frais d'administration	10'265.50	10'700.00	7'940.10
Frais financiers			
Intérêts débiteurs, frais, ch. ex. préc.	3.00	310.00	369.50
Total des frais financiers	3.00	310.00	369.50
Total des autres frais	24'104.05	27'010.00	20'305.70
Total des charges	200'338.55	199'210.00	172'329.50
Résultat avant amortissement	2'463.15	1'000.00	4'627.30
Amortissement	1'458.25	-	-
Résultat	1'004.90	1'000.00	4'627.30

Bilan au 31 décembre

	2016	2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Actifs circulants		
Caisse	721.00	286.35
Compte postal	28'298.43	42'673.73
Compte de régularisation d'actifs	9'613.80	1'540.65
Total actifs circulants	38'633.23	44'500.73
Actifs immobilisés		
Mobilier	2'780.00	-
Matériel informatique	800.00	-
Garantie de loyer	2'599.25	2'145.35
Total actifs immobilisés	6'179.25	2'145.35
Total de l'actif	44'812.48	46'646.08
	2016	2015
	CHF	CHF
PASSIF		
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers et Passifs transitoires	7'218.20	10'056.70
Total fonds étrangers à court terme	7'218.20	10'056.70
Fonds propres		
Capital au 01.01	36'589.38	31'962.08
Résultat de l'exercice	1'004.90	4'627.30
Total des fonds propres	37'594.28	36'589.38
Total du Passif	44'812.48	46'646.08

ASSOCIATION EX-PRESSION – FRIBOURG

RAPPORT DES REVISEURS DES COMPTES

Monsieur le Président,

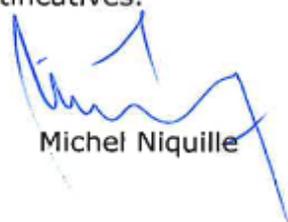
Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Association EX-expression, à Fribourg, portant sur l'exercice 2016. Les comptes se soldent par un bénéfice de **Fr. 1'004.90**. Le capital reporté au 31 décembre 2016 est le suivant:

Capital au 1er janvier 2016	Fr.	36'589.38
Résultat de l'exercice 2016	Fr.	1'004.90
Capital au 31 décembre 2016	Fr.	37'594.28

En conclusion de notre rapport, nous certifions que:

- les comptes sont tenus avec soin et exactitude;
- les bilans et comptes de pertes et profits correspondent aux pièces justificatives.



Michel Niquille



Pascal Fragnière

Annexe: bilan et comptes de pertes et profits de l'exercice 2016

Fribourg, le 23 février 2017

Comité de soutien

M. Clement Guevremont

Fondateur et directeur d'Option,
accompagnement thérapeutique des auteurs de violence
conjugale, Montréal

Mgr Alain De Raemy

Évêque auxiliaire de Lausanne, Genève et Fribourg

M. Charles Ridoré

Ancien professeur de sociologie à l'Université de Fribourg

M. Yves Rossier,

Ambassadeur, ancien secrétaire d'Etat au Département fédéral des
Affaires étrangères

M. Nicolas Cornet

Photographe et grand-reporter, Paris

M. Jean-Marc Richard

Animateur-producteur à la Radio Télévision Suisse